

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 10.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 10.11.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise· **1.1 Identificateur de produit**· **Nom du produit: Air Intake Cleaner**· **Code du produit:** 400-2018· **Emploi de la substance / de la préparation** nettoyant moteur· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· **Producteur/fournisseur:**

Motorvac, division of, CPS Products Canada Ltd.

1324 Blundell Road

Mississauga, ON, L4Y 1M5

Canada

Phone: (905) 615-8620

· **Contact par courriel:** customerservice@motorvac.com· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Aerosol 1 H222 - H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Press. Gas H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2A H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Repr. 2 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

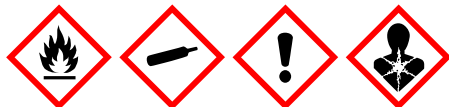
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**

GHS02

GHS04

GHS07

GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

toluène

acétone

· **Mentions de danger**

H222 - H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 10.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 10.11.2015

Nom du produit: Air Intake Cleaner

(suite de la page 1)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **Conseils de prudence**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:** Pour usage professionnel seulement

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange: consistant en substances dangereuses énumérées ci-dessous.

· **Composants dangereux/non dangereux:**

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	acétone	25-50%
CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9	toluène	20-<25%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène	20-<25%
CAS: 123-42-2 EINECS: 204-626-7	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	1-≤2.5%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane	1-≤2.5%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane	1-≤2.5%
CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9	dioxyde de carbone	1-≤2.5%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 10.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 10.11.2015

Nom du produit: Air Intake Cleaner

(suite de la page 2)

- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Laver avec de l'eau et du savon pendant 20 minutes ou jusqu'à élimination de la substance chimique. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser et jeter les articles en cuir saturés de produit.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer avec soin à l'eau. Retirer les lentilles de contact si cela s'avère opportun et facile. Consulter un médecin si une irritation oculaire se développe ou persiste.

· **Après ingestion: NE PAS FAIRE VOMIR.** Appeler immédiatement le service médical.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Etourdissement

Brûlures par le froid

Toux

Nausées

Provoque une irritation oculaire grave. Symptômes peuvent comprendre gêne ou douleur, excès de clignotant et déchirer la production, avec gonflement et une rougeur possible.

Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion d'une petite quantité de ce matériel entraînera risque sanitaire sérieux.

Irriter le nez, la gorge et une irritation des poumons.

irritant pour la peau

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Eau

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pour plus d'informations, voir section 10.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 10.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 10.11.2015

Nom du produit: Air Intake Cleaner

(suite de la page 3)

Supprimer les sources d'inflammation. Utilisez un soin particulier pour éviter des charges électriques statiques. Flamme nue. Ne pas fumer.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**· **Stockage:**· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****67-64-1 acétone (25-50%)**

VME	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm
	Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm

108-88-3 toluène (20-<25%)

VME	Valeur momentanée: 384 mg/m ³ , 100 ppm
	Valeur à long terme: 76,8 mg/m ³ , 20 ppm
	R2, risque de pénétration percutanée

1330-20-7 xylène (20-<25%)

VME	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm
	Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm
	risque de pénétration percutanée

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 10.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 10.11.2015

Nom du produit: Air Intake Cleaner

(suite de la page 4)

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone (1-≤2,5%)VME Valeur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm**124-38-9 dioxyde de carbone (1-≤2,5%)**VME Valeur à long terme: 9000 mg/m³, 5000 ppm· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Equipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection. S'il y a un danger d'éclaboussures ou de brouillard porter des lunettes à coques latérales ou un écran facial.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**· **Aspect:**· **Forme:**

Aérosol

· **Couleur:**

Transparent

· **Odeur:**

hydrocarbure

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH:**

Non déterminé.

· **Changement d'état**· **Point de fusion:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition:**

55 °C

· **Point d'éclair**

-17 °C

· **Inflammabilité (solide, gazeux):**

Non applicable.

· **Température d'inflammation:**

465 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **Auto-inflammation:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 10.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 10.11.2015

Nom du produit: Air Intake Cleaner

(suite de la page 5)

· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	1.1 Vol %
· Supérieure:	13.0 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	233 hPa
· Densité à 20 °C:	0.802 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	87.5 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Liquide et vapeurs inflammables. Peut former le mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flammes, étincelles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Peuvent comprendre et ne se limitent pas à: oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Air Intake Cleaner		
Oral	LD50	10780 mg/kg (rat) (ATE)
Dermique	LD50	10000 mg/kg (lapin) (ATE)
67-64-1 acétone		
Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20000 mg/kg (lapin)
108-88-3 toluène		
Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 10.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 10.11.2015

Nom du produit: Air Intake Cleaner

(suite de la page 6)

Dermique	LD50	12124 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	5320 mg/l (souris)
1330-20-7 xylène		
Oral	LD50	4300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	6700 mg/l (rat)
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone		
Oral	LD50	4000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13630 mg/kg (rab)

- **Effet primaire d'irritation:**
 - **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
 - **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
 - **Inhalation:**
Ne pas inhaler, peut irriter les voies respiratoires.
asphyxie
 - **Ingestion:** Résultat dans la dépression nerveux central.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité pour la reproduction**
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
 - **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Autres indications écologiques:**
 - **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 10.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 10.11.2015

Nom du produit: Air Intake Cleaner

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

UN1950 AÉROSOLS

· IMDG

AEROSOLS

· IATA

AEROSOLS, inflammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe

2 5F Gaz.

· Étiquette

2.1

· IMDG, IATA



· Class

2.1

· Label

2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant:

Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

· Indice Kemler:

-

· No EMS:

F-D,S-U

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

1L

· Catégorie de transport

2

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 10.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 10.11.2015

Nom du produit: Air Intake Cleaner

(suite de la page 8)

· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient pas de substance candidate REACH
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Date d'émission:** 10 novembre 2015
- **Contact:** Engineering Department
 - **Changements de Révision:** v 1.0 - original SDS release (November 10, 2015)
- **Acronymes et abréviations:**
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1
 - Press. Gas: Gases under pressure: Compressed gas
 - Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
 - Eye Irrit. 2A: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2A
 - Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2
 - STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
 - STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2
 - Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1